



*Un autre Regard*

SIEGE NATIONAL

LE 28 JANVIER 2004

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Unafam a pris connaissance du projet de loi « pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » présenté au Conseil des Ministres du 28 janvier 2004 et qui doit se substituer à la loi de 1975.

- 1) L'association prend acte de **la reconnaissance du handicap psychique** dans sa spécificité dès l'article 1 de la loi. Cette reconnaissance est très attendue par les familles qui ne comprennent pas pourquoi les incapacités majeures de leurs proches malades ne peuvent pas être prises en compte au même titre que celles des autres handicaps.
  
- 2) Jusqu'à présent, l'Unafam déplorait que les personnes handicapées psychiques, incapables d'exprimer elles-mêmes une demande ou un projet, se trouvaient de fait exclues du bénéfice de la loi. Elle réclamait, pour ces personnes, qu'**un accueil** (groupes d'entraide et espaces clubs) **et un accompagnement adapté soient prévus** afin de mettre fin à leur isolement actuel.  
L'Unafam se félicite que sa demande ait été intégrée dans le nouveau projet de loi.
  
- 3) Un plan est prévu pour les personnes handicapées psychiques. Celui-ci comporte : la création de structures et d'espaces clubs, associant les personnes handicapées, les parents et les professionnels, dans chaque grande agglomération.  
L'Unafam rappelle qu'**elle demande immédiatement, à ce titre, la création de 200 espaces clubs et de 10 000 hébergements, ainsi que le financement de l'accompagnement à domicile des personnes concernées.**  
L'Unafam confirme l'urgence de la mise en place de ce dispositif.

L'Unafam reste vigilante sur les aspects financiers des dispositions de la loi (montant de l'AAH, par exemple), sur la nature des amendements qui pourraient intervenir et sur les modalités de son application (répartition des compétences, décrets à intervenir...).

*Contact presse : Anne Pierre-Noël*

Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques  
12 Villa Compont 75017 Paris

tel: 01 53 06 30 43 • fax: 01 42 63 44 00

site internet: [www.unafam.org](http://www.unafam.org) • e-mail: [infos@unafam.org](mailto:infos@unafam.org)